

Politique sur l'appropriation culturelle



POLITIQUE SUR L'APPROPRIATION CULTURELLE

CONTENU

Date d'entrée en vigueur	3
Introduction	3
Travail avec des artistes, aînés et gardiens de la culture autochtones	3
Travail avec des artistes de cultures diverses	3
Déclaration de politique	4
Définitions	4

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La Politique de MASC sur l'appropriation culturelle entre en vigueur le 29 mars 2021.

INTRODUCTION

Guidé par notre mandat et la Politique d'équité et de diversité, MASC s'engage à offrir des expériences artistiques professionnelles qui représentent véritablement la diversité du Canada dans les écoles et les communautés. Nous assumons pleinement les responsabilités éthiques et les sensibilités qui surgissent lorsque nous travaillons avec des individus et des communautés appartenant aux peuples autochtones, aux groupes en quête d'équité¹ et aux groupes culturellement diversifiés dans ce contexte spécifique.

TRAVAIL AVEC DES ARTISTES, AÎNÉS ET GARDIENS DE LA CULTURE AUTOCHTONES

MASC s'engage à honorer les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui prévoient que « la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones sont mieux gérés par les peuples et les communautés autochtones. »

En outre, MASC reconnaît la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui prévoit que « *Les peuples autochtones... ont le droit de conserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles.*² »

MASC reconnaît que les pratiques culturelles autochtones appartiennent à la communauté et non aux individus, et s'engage respectueusement avec les communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis dans sa programmation.

TRAVAIL AVEC DES ARTISTES DE CULTURES DIVERSES

MASC assume la responsabilité qui découle du fait d'offrir une programmation artistique culturellement diversifiée aux écoles et aux communautés, qui sélectionnent les artistes au nom d'un public impressionnable. MASC comprend l'impact positif pour les élèves d'avoir des modèles dans la salle de classe qui appartiennent à leur communauté, selon le principe « rien sur nous, sans nous. »

¹ Référez-vous à la politique d'équité et diversité de MASC pour les définitions des termes « groupes en quête d'équité et groupes culturellement diversifiés. »

² Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Article 31, section 23.

DÉCLARATION DE POLITIQUE

1. MASC s'efforcera rigoureusement d'éviter toute programmation artistique qui constitue (ou semble constituer) une appropriation culturelle.
2. En plus de répondre aux critères de mérite artistique de MASC, la programmation des artistes sera examinée au cas par cas sous l'angle de l'équité et de la diversité :
 - a. Programmation autochtone : la programmation artistique qui traite des connaissances traditionnelles et des pratiques culturelles autochtones sera examinée par un Comité consultatif autochtone³, à moins que le programme de l'artiste ait été recommandé par un organisme, une assemblée ou un conseil tribal reconnu par le Comité consultatif autochtone de MASC.
 - b. Programmation culturellement diversifiée : MASC donnera la priorité aux membres de la communauté pour offrir les programmes de MASC liés à leur propre culture.
3. MASC développera un cadre pour s'engager avec les connaissances traditionnelles autochtones et de cultures diverses avec **respect**, en développant des programmes avec **responsabilité**, en les traitant avec **révérence**, et en renforçant leur impact avec **réciprocité**.⁴

DÉFINITIONS

En plus des définitions de la Politique d'équité et de diversité de MASC :

L'appropriation culturelle est l'utilisation de la culture d'une autre personne sans son consentement éclairé. Elle décontextualise généralement les significations et les histoires sacrées associées aux pratiques et aux objets culturels tels que les vêtements traditionnels, la musique, les danses, la cuisine, les histoires, les images, les symboles, les cérémonies et autres expressions artistiques et culturelles.

L'appréciation culturelle se caractérise par l'engagement avec d'autres pratiques et aspects culturels de manière significative et informée, en incorporant un élément de réciprocité et en étant toujours offerte avec la permission et la reconnaissance de la communauté d'origine.

L'appropriation culturelle diffère de l'appréciation culturelle car elle reflète souvent un déséquilibre de pouvoir entre les deux cultures, où la culture dominante copie, recrée ou imite une pratique culturelle d'une communauté en quête d'équité, et surtout, en tire profit sans réciprocité significative et acceptable pour la communauté.

³ MASC s'efforcera de protéger la vie privée des membres du Comité consultatif et la confidentialité des délibérations du Comité.

⁴ La méthodologie des 4 R, introduite à l'origine par Kirkness et Barnhardt en 1991, a ensuite été adaptée par Jo-Ann Archibald, également connue sous le nom de Q'um Q'um Xiiem OC, une spécialiste des études indigènes de la Première Nation Sto:lo en Colombie-Britannique, au Canada.